



De :	
From :	LABORIE André
Fax :	Téléphone :
A :	45, rue de la République AVOCAT
To :	Maître Nathalie MARQUES
Date :	15/10/2016
Heure :	09:51
page(s) :	12



-Message

**U
R
G
E
N
T**

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Tél : 06-14-29-21-74
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 15 octobre 2016

• PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « En attente d'expulsion » « Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

FAX : 05.63.20.56.99.
MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr
Affaire: Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.

• Procédure : Mesures provisoires « d'indemnisation devant le juge des référés ».

Cher Maitre,

Suite à mon dernier courrier resté sans réponse, je vous porte encore une fois ma bonne foi

**N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens
FRANCE**

en vous rappelant ce dernier du 14 octobre 2016 avec un complément pour vous justifier que les pièces que vous m'avez envoyées ne sont pas au bon format PDF ou JPG.

Ci-joint les captures d'écran de vos mails concernant les conclusions et pièces de la parties adverses que vous avez voulu me porter à ma connaissance le 12 octobre 2016 et le 13 octobre 2016 à l'identique.

Comme vous pouvez l'observer ce sont des fichiers textes comme il est indiqué sous chaque fichier, différents des deux fichiers pdf me concernant.

Soit vos fichiers sont propre à votre logiciel d'avocat ne sont pas compatibles au format standard et de ce fait aucune personne qu'un bureau d'avocat ayant votre logiciel ne peut ouvrir de tels fichiers.

- Soit je vous demande de me les renvoyer de toute urgence en fichier pdf ou en fichier image jpg.

Demande vous est encore une fois faite pour que je puisse vous faire part de mes observations à fin que vous puissiez déposer des écritures pour l'audience de renvoi au 10 novembre 2016 dont vous me représenté au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Comptant sur toute votre compréhension.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Tél : 06-14-29-21-74
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 15 octobre 2016

- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOU1) ». « En attente d'expulsion » « Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

FAX : 05.63.20.56.99.

MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr

Affaire: Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.

- **Procédure : Mesures provisoires « d'indemnisation devant le juge des référés ».**

Cher Maître,

Suite à mon dernier courrier resté sans réponse, je vous porte encore une fois ma bonne foi en vous rappelant ce dernier du 14 octobre 2016 avec un complément pour vous justifier que les pièces que vous m'avez envoyées ne sont pas au bon format PDF ou JPG.

Ci-joint les captures d'écran de vos mails concernant les conclusions et pièces de la parties adverses que vous avez voulu me porter à ma connaissance le 12 octobre 2016 et le 13 octobre 2016 à l'identique.

Comme vous pouvez l'observer ce sont des fichiers textes comme il est indiqué sous chaque fichier, différents des deux fichiers pdf me concernant.

Soit vos fichiers sont propre à votre logiciel d'avocat ne sont pas compatibles au format standard et de ce fait aucune personne qu'un bureau d'avocat ayant votre logiciel ne peut ouvrir de tels fichiers.

- **Soit je vous demande de me les renvoyer de toute urgence en fichier pdf ou en fichier image jpg.**

Demande vous est encore une fois faite pour que je puisse vous faire part de mes observations à fin que vous puissiez déposer des écritures pour l'audience de renvoi au 10 novembre 2016 dont vous me représenté au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Comptant sur toute votre compréhension.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André



Le Mercredi 12 octobre 2016 16h31, SELARL Nathalie MARQUES – Brigitte BAREGES <selarl.marques-bareges@orange.fr> a écrit :

▼ Masquer le message d'origine

Montauban, le 12 octobre 2016

Monsieur,

Je reviens vers vous dans le dossier référencé en marge, qui revient à l'audience du Juge des Référés de MONTAUBAN de demain.

Je vous prie de trouver ci-joint copie des conclusions et pièces adverses transmises ce jour.

Je vous laisse le soin de les examiner et de me faire part de vos observations écrites les concernant.

Pour ma part, je ferai demain le nécessaire pour faire renvoyer cette affaire demain à une audience ultérieure afin de préparer nos conclusions en réponse éventuelles.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée de la date de renvoi.

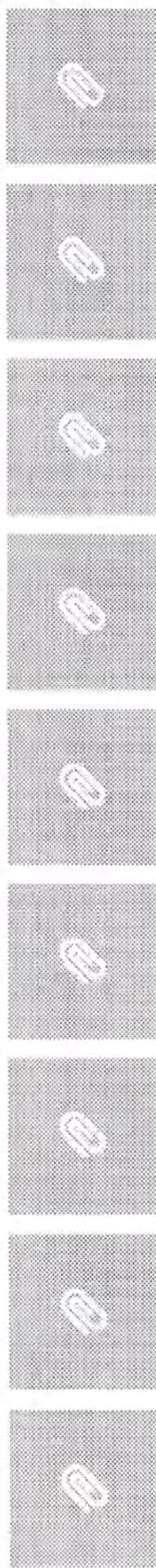
Dans cette attente, je vous prie de me croire,

Votre bien dévouée,

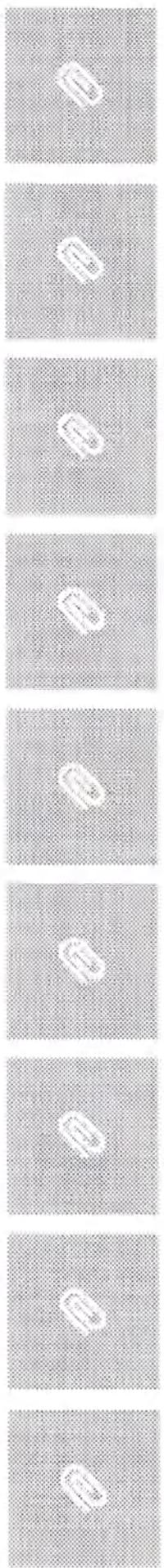
Nathalie MARQUES



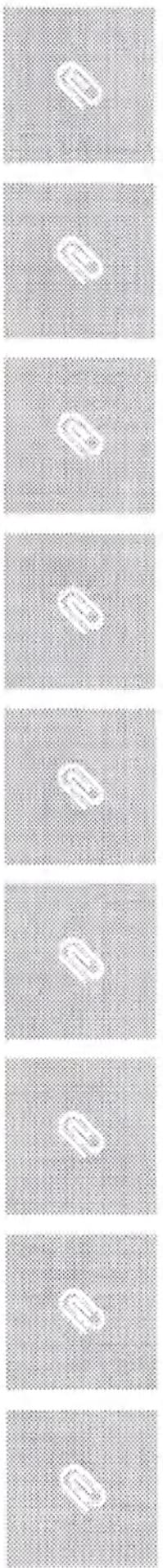
38 pièces jointes | Tout afficher | Recharger tout v



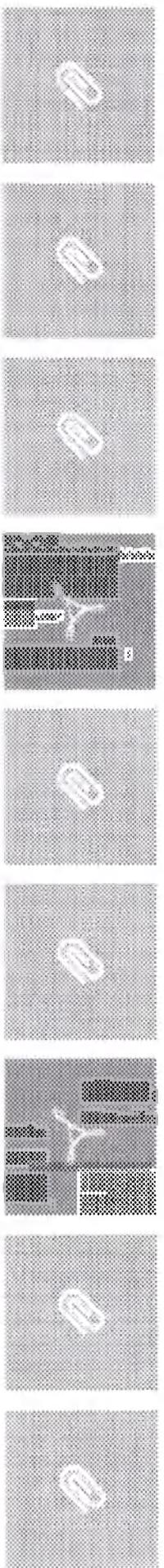
772118861.txt 1291993193.txt 3211020756.txt 3697512688.txt 2037119800.txt 443164391.txt 1106490919.txt 694469227.txt 1209570956.txt



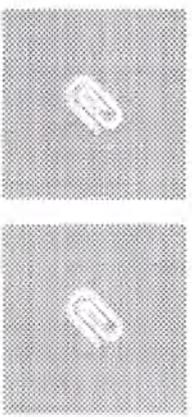
715609176.txt 2291811571.txt 3943040536.txt 429727305.txt 2053672895.txt 3748626417.txt 3166645651.txt 3773645761.txt 221580186.txt



179250081.txt 1772353476.txt 3433809536.txt 2948972140.txt 1572941905.txt 1053223085.txt 2514002201.txt 4173945061.txt 2259682754.txt



3140708134.txt 010570044.txt 1439197156.txt President - pdf 1479349452.txt 2027995352.txt President - pdf 2813229105.txt 2459457077.txt



2351411754.txt 4212435280.txt

Nathalie MARQUES



Nathalie Marques

AVOCAT

nathalie.marques@avocat.ma

45 rue de la République
KOSHO - MONTAIGBAN

(05 63 63 96 00) (05 63 29 56 99)

Attention : Le présent message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'attention exclusive des destinataires indiqués.

Toute autre diffusion ou utilisation non autorisée est interdite. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous remercions de nous en avvertir par e-mail et de détruire le message.

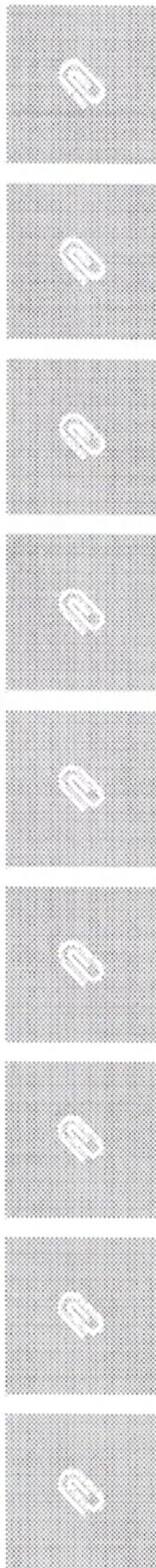
Warning : This e-mail and any files attached are confidential and intended solely to the named addressee(s).

Any unauthorised dissemination or use is strictly prohibited. If you received this e-mail in error, please immediately notify us by reply e-mail and then delete the e-mail from your system.

> Afficher le message d'origine

Le Jeudi 13 octobre 2016 15h17, SELARL Nathalie MARQUES - Enqûte BAREGES <selar1.marques-bareges@orange.fr> a écrit :

10 pieces jointes | Tout afficher | Telecharger tout v



200737862814e 34615805E.D4 387185548314e 22439517314e 549996575.D4 113767660214e 52778525214e 208782796880.D4 397263899.D4

193730566314e

Répondre
 Répondre à tous
 Transférer
 plus

Cliquez pour Répondre, Répondre à tous ou Transférer

André LABORIE <laboriandr@yahoo.fr>
À SELARL Nathalie MARQUES - Angèle BAREGES

Cher Maître

Merci de votre nouvel envoi mais après vérification se sont les mêmes fichiers.

Je vous prie de vérifier le format de l'envoi des conclusions

De mon côté je n'ai aucun problème pour ouvrir les fichiers PDF.

Si non faite en fichier jpg " format standard

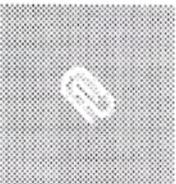
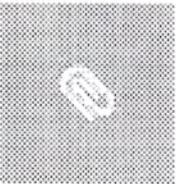
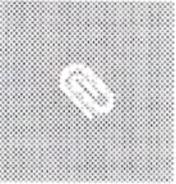
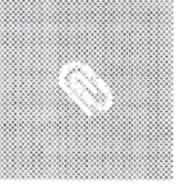
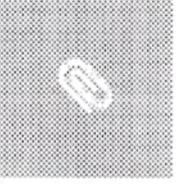
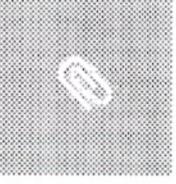
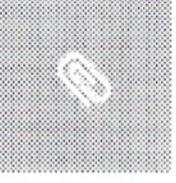
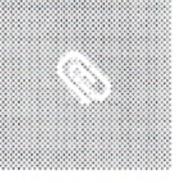
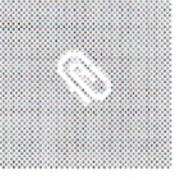
CORDIALEMENT

LABORIE André

» Attacher le message d'origine

Le Jeudi 13 octobre 2016 15h17, SELARL Nathalie MARQUES - Angèle BAREGES <selarl.marques-bareges@orange.fr> a écrit :

10 pièces jointes | Tout effacer | Télécharger tout

-         
- 2007778633.txt 746159782.txt 3871185431.txt 243961715.txt 548896575.txt 1137630681.txt 577785252.txt 3387373601.txt 307200889.txt

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Tél : 06-14-29-21-74
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 14 octobre 2016

- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOU1) ». « En attente d'expulsion » « Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

FAX : 05.63.20.56.99.

MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr

Affaire: Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.

- **Procédure : Mesures provisoires « d'indemnisation devant le juge des référés ».**

Cher Maître,

Hier vous avez cru m'avoir envoyé les conclusions et pièces de la partie adverse en fichier PDF, il se trouve que vos fichiers ne s'ouvrent pas.

Après vérification sur d'autres mails reçus et fichier joints PDF :

- **Tous s'ouvrent sauf les vôtres ?**

Je ne peux que constater une erreur d'envoi de votre part, ce qui arrive souvent !!!

Raison pour laquelle je vous demande de me les renvoyer correctement soit en fichier pdf soit en fichier jpg, « **Se sont les formats standards** ».

Et ceci pour vous faire mes observations afin que vous puissiez déposer des écritures en réponse pour **l'audience du 10 novembre 2016** que vous avez pu obtenir dans mes intérêts et je vous en remercie.

Je crois cher Maître que vous ne pouvez rien me reprocher car vous-même vous me transmettez les conclusions et pièces de la partie adverse par mail.

- *Soit pour quelle raison je ne pourrai pas vous transmettre les pièces par ce même moyen qui est en permanence utilisé.*

Et d'autant plus que je n'ai d'autre moyen par ma position financière actuelle.

- *Soit les conséquences des agissements de la SCP GARRIGUES ET BALLUIEAUD poursuivie en responsabilité à ce jour pour obtenir une provision sur les faits réels incontestables repris dans mon assignation et justifié par les pièces produites.*

Ce que j'ai fait en date du 5 septembre 2016 ou je vous ai fourni les pièces mais en plus un lien direct sur mon site destiné pour cela concernant toute la procédure et ce pour une compréhension parfaite du dossier.

- **Il vous suffisait que de lire l'acte introductif d'instance et appuyer sur les liens du bordereau de pièces à fin de les consulter et les imprimer à votre convenance.**

Mais ce qui est très important c'était l'obtention des conclusions de la partie adverses alors qu'ils sont en possession des pièces depuis mai 2016.

- **Qu'il était de votre rôle de les demander à fin de les obtenir bien avant l'audience du 13 octobre 2016.**

Soit vous ne pouvez nier cher Maître que je vous ai réclamé les conclusions adverses en date du 28 septembre 2016 par les différents fax et mail.

- *Soit aucune réponse depuis de votre part et je me faisais un grand souci sans dormir la nuit.*

Seulement en date du 12 octobre 2016 vous m'avez indiqué de la communication des conclusions adverses dont sont joint des fichiers **que je ne peux même pas ouvrir.**

Vous comprenez que dans une telle configuration j'ai été contraint à fin que les règles de droit soient respectées d'en informer Monsieur ou Madame le Président de l'audience du 13 octobre 2016 de cette difficulté sans réponse de votre part depuis le 28 septembre 2016.

Mon cher Maître, je ne vous en veux pas car je pense, que ce n'est qu'une erreur de votre part de ne pas avoir reçu en temps et en heure les conclusions adverses.

Il est important que je sache à quelle date elles vous ont été produites ces conclusions par la partie adverse, fichiers que je n'ai même pas pu ouvrir alors que tous les mails avec pièces jointes d'autres destinataires s'ouvrent sans problème.

- **A part que vous utilisiez un logiciel spécial ?**

Soit je vous prie de vérifier le format des fichiers en appuyant ces derniers du clic droit.

- **Je reste dans l'attente de votre envoi.**

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André

